



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2022-205

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Bureau des ressources humaines et de l'action sociale**

43-2022-12-22-00001 - SPREF43-i0122122216000 (2 pages)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2022-12-22-00001

SPREF43-i0122122216000



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT  
GÉNÉRAL  
COMMUN  
DÉPARTEMENTAL**

**Arrêté SGCD n°2022-20 du 22 décembre 2022  
relatif à la composition des membres du Comité Social d'Administration de proximité  
de la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental  
de la Haute-Loire**

**Le Préfet de la Haute-Loire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment ses articles 12 à 17 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer, et notamment ses articles 5 et 9 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration de proximité de **la Préfecture et du Secrétariat Général Commun Départemental de la Haute-Loire** est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Monsieur le Préfet, Président ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

## Article 2

Les représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de CGT Intérieur Haute-Loire</b>	
Madame Caroline CACHIA	Madame Florence DAVIER
Monsieur Marc GIRINON	Monsieur Romain HUGON
Madame Martine BEAL	Madame Catherine GAUTIER
<b>Au titre de SAPACMI / UATS-UNSA / SANEER</b>	
Monsieur Daniel GALLIEN	Madame Catherine FAUSSE
Monsieur Antoine LANDRIOT	Madame Christelle TILLIER

## Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay

Le 22/12/2022

Pour le préfet, et par délégation,  
le secrétaire général,



Antoine PLANQUETTE